

ALLOCATAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Approche Sociale



OCTOBRE 2003



Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD)

Service Commun d'Action Sociale des CAF en Ile-de-France

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
METHODOLOGIE	5
I – DONNÉES DE CADRAGE	7
I. 1 – Population	8
I. 2 – Activité	10
II – ALLOCATAIRES	13
III – ENFANCE et JEUNESSE	17
III. 1 – Enfants de moins de 3 ans	18
III. 2 – Enfants de 3 à 18 ans	20
IV – LOGEMENT	23
IV. 1 – Prestations de logement	24
IV. 2 – Statut d’occupation	26
V – PRÉCARITE	29
V. 1 – Logement / minima sociaux CAF	30
V. 2 – Allocataires à bas revenus	32
GLOSSAIRE	35

AVANT-PROPOS

Les données statistiques constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales et en mesurer la diversité.

En 1995, était publié pour chacun des départements d'Ile-de-France, le document intitulé « L'Espace Social Francilien », en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE. Il présentait un ensemble de données statistiques au niveau communal et mettait en relation les données du fichier de la Caisse d'Allocations Familiales et celles issues du recensement de la population de 1990.

La parution des données résultant du recensement de la population de 1999 a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant certaines informations. En effet, si ce nouveau document « Allocataires en Ile-de-France – Approche Sociale » ne reprend pas tous les indicateurs présents dans l'Espace Social Francilien, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale dans chaque commune pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener, et permettre la comparaison du département avec des niveaux territoriaux plus vastes : petite ou grande couronne, région.

Deux orientations ont également guidé la réalisation du document : d'une part mesurer la couverture de la CAF sur la population des communes et l'impact de certaines prestations, d'autre part appréhender les situations de précarité.

Après une présentation des caractéristiques générales de la population des communes des Hauts-de-Seine, s'appuyant sur les résultats du recensement, les parties suivantes sont consacrées plus spécifiquement aux données de la CAF : une présentation succincte des allocataires et de la population couverte par la CAF ; une partie relative à la population de moins de 20 ans et aux prestations de garde de la petite enfance ; un chapitre dédié au logement, à partir des prestations d'aide au logement et du statut d'occupation et enfin, une approche de la précarité à travers les conditions de logement, les bénéficiaires de minima sociaux CAF et les allocataires à bas revenus.

Chacun des chapitres est illustré par une carte régionale et comporte un ou deux tableaux d'indicateurs déclinés au niveau communal. Quelques uns sont cartographiés pour une meilleure comparaison spatiale entre les communes. Enfin, un glossaire définit et explicite la plupart des termes utilisés dans les tableaux.

Au 31 décembre 2001, la CAF des Hauts-de-Seine gère 219 251 dossiers d'allocataires, 216 356 allocataires résident dans le département.

Ce document concernant les allocataires des Hauts-de-Seine, représente l'un des huit fascicules dont la publication est propre à chacun des départements de la région Ile-de-France.

MÉTHODOLOGIE

Les données des 36 communes des Hauts-de-Seine sont extraites du fichier du recensement de la population de 1999 de l'INSEE, ainsi que des fichiers de la CAF des Hauts-de-Seine au 31 décembre 2001 (Base Communale Allocataire et Fichier des Prestations légales et d'Action Sociale). Ne sont pris en compte dans les statistiques que les allocataires qui résident dans le département.

Les ratios calculés à partir de deux fichiers de sources différentes sont à interpréter avec prudence. En effet, le fichier des allocataires et celui issu du recensement de la population ne sont pas arrêtés à la même date. Plus de deux années séparent la constitution de ces deux fichiers.

En outre, les calculs étant réalisés au niveau communal, il s'agit d'être plus nuancé quant à la lecture de pourcentages calculés à partir d'effectifs réduits : un ratio calculé sur 10 individus n'est pas équivalent au même ratio sur 2000 personnes.

Les données publiées tiennent compte des principales règles établies par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ainsi les effectifs inférieurs à 5 ne sont pas mentionnés, ne donnent pas lieu au calcul de pourcentages et ne sont pas représentés dans la cartographie (affichage d'un « - » dans les tableaux). Ils sont seulement pris en compte dans les résultats globaux. En plus de cette restriction, la sous-population allocataire percevant le RMI n'est pas étudiée si son effectif est inférieur à 10.

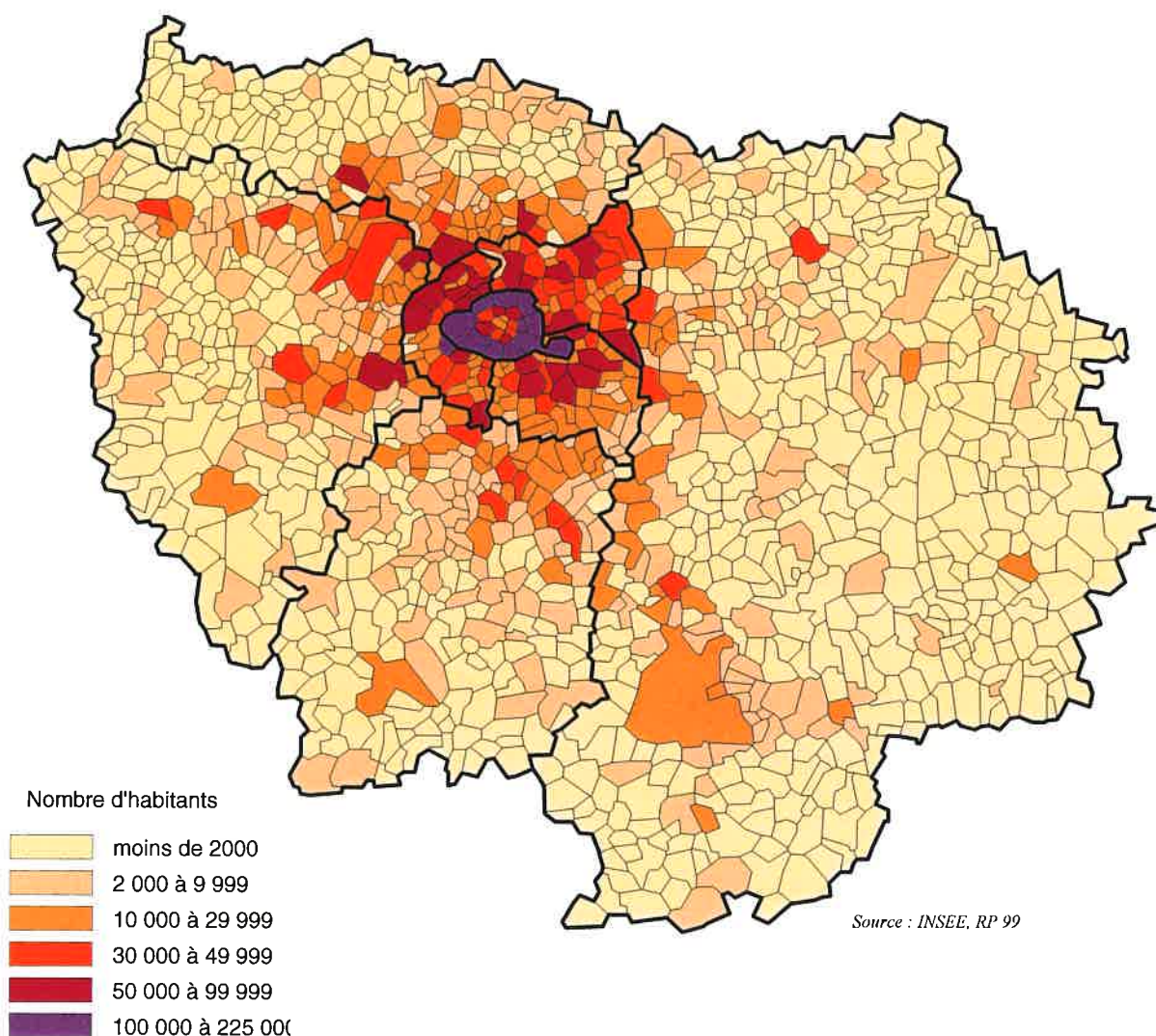
Les indicateurs sociaux reflètent une moyenne communale pouvant masquer des écarts importants à des niveaux géographiques plus fins. En outre, chaque commune possède des caractéristiques propres, qui influent sur les résultats mais dont la portée nous échappe : mode de peuplement, développement urbain, environnement économique, implantation des équipements sociaux (maisons de retraite, centres hospitaliers, crèches, cités universitaires, etc.). La compréhension des phénomènes sociaux peut alors être affinée grâce à une expérience sensible des territoires.

L'allocataire est la personne qui perçoit les prestations de la CAF. Il constitue, avec son conjoint, ses enfants de moins de 20 ans et les autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, un foyer allocataire.

Le nombre de foyers allocataires est égal au nombre d'allocataires.

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population des communes en 1999 (sans double compte)

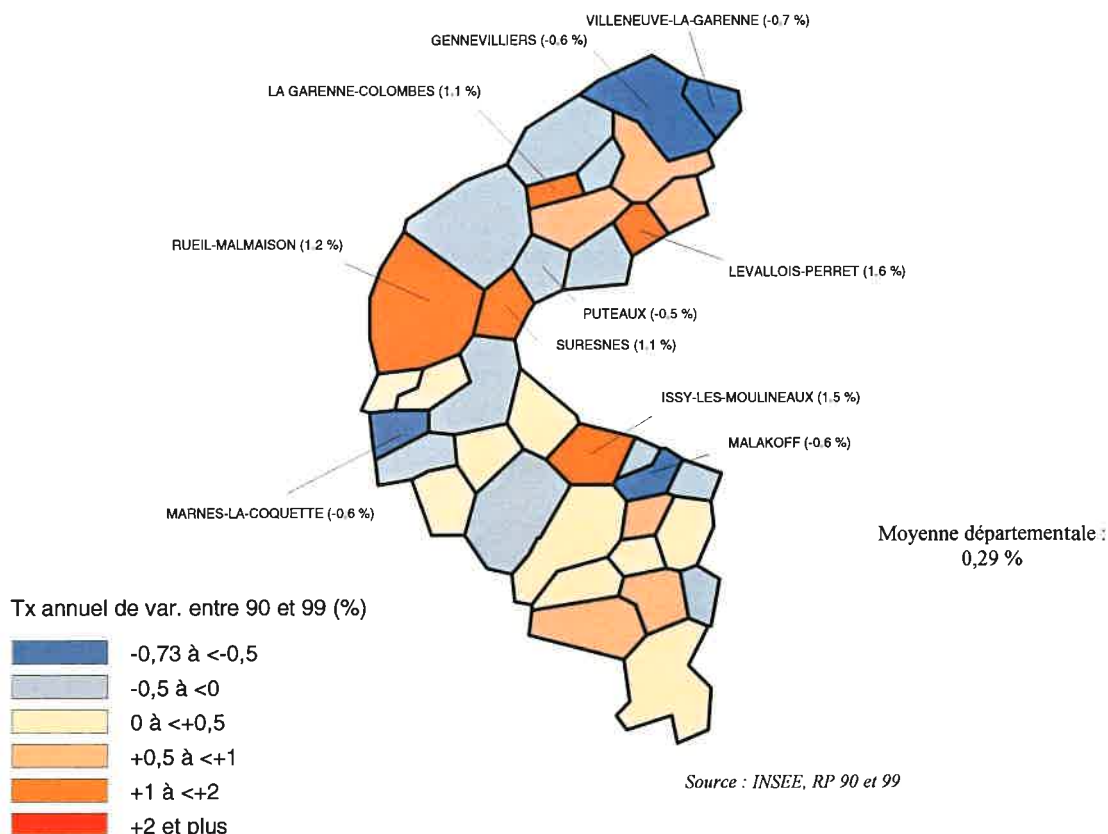


- Ile-de-France :	10 951 136
- Grande couronne :	4 786 718
- Petite couronne :	4 038 567
- Paris :	2 125 851

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Population -

Taux de variation annuel de la population
entre 1990 et 1999



Avec près de 1 429 000 habitants, la population des Hauts-de-Seine représente 13 % de la population francilienne. Dans la période intercensitaire 1990-1999, elle a connu une augmentation de 37 200 habitants soit une progression annuelle moyenne de 0,29 %. Les Hauts-de-Seine sont le seul département de la petite couronne à avoir une croissance significative.

Cinq communes ont connu une croissance annuelle supérieure à 1 %, notamment *Levallois-Perret* (+ 1,6 %) et *Issy-les-Moulineaux* (+ 1,5 %). Mais dans plus d'une commune sur dix, située surtout au nord et au centre du département, la variation est négative.

La taille moyenne des ménages de 2,24 personnes, est légèrement inférieure à celle observée en Ile-de-France.

La part des moins de 20 ans atteint à peine un quart de la population. Dans les communes proches de Paris, les jeunes sont souvent moins présents ; c'est le cas à *Boulogne-Billancourt*, *Montrouge* et *Neuilly-sur-Seine*. A *Villeneuve-la-Garenne*, trois habitants sur dix ont moins de 20 ans.

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Population -

Communes	Population au RP 99 ¹	Taux de variation annuel 1990-1999 (%)	Nombre de ménages ²	Taille moyenne des ménages	< 20 ans dans la population totale (%)
Antony	59 849	0,39	23 342	2,43	24,0
Asnières-sur-Seine	75 832	0,60	33 917	2,22	24,5
Bagneux	37 215	0,26	15 227	2,39	25,9
Bois-Colombes	23 902	-0,24	10 723	2,21	23,7
Boulogne-Billancourt	106 316	0,49	52 333	2,00	20,0
Bourg-la-Reine	18 246	-0,15	8 078	2,23	22,4
Châtenay-Malabry	30 556	0,51	11 861	2,39	24,9
Châtillon	28 592	0,89	12 450	2,25	23,1
Chaville	17 956	0,11	7 765	2,27	22,3
Clamart	48 619	0,32	20 146	2,37	24,0
Clichy	50 237	0,50	23 703	2,08	23,0
Colombes	76 690	-0,26	30 991	2,42	25,7
Courbevoie	69 665	0,71	32 968	2,09	21,9
Fontenay-aux-Roses	23 547	0,09	9 900	2,27	23,1
Garches	18 026	0,04	7 416	2,37	24,8
Garenne-Colombes (La)	24 072	1,13	11 253	2,13	22,3
Gennevilliers	42 344	-0,63	16 179	2,53	27,8
Issy-les-Moulineaux	52 642	1,46	24 071	2,14	22,5
Levallois-Perret	54 750	1,58	26 766	2,03	21,4
Malakoff	29 419	-0,57	13 640	2,16	23,0
Marnes-la-Coquette	1 504	-0,64	553	2,72	25,7
Meudon	43 694	-0,41	18 133	2,37	23,7
Montrouge	37 716	-0,11	19 388	1,92	18,9
Nanterre	84 270	-0,04	31 453	2,52	26,9
Neuilly-sur-Seine	59 874	-0,35	28 797	2,04	20,0
Plessis-Robinson (Le)	21 614	0,19	9 007	2,39	25,8
Puteaux	40 871	-0,50	19 282	2,11	21,9
Rueil-Malmaison	73 599	1,15	30 246	2,42	25,5
Saint-Cloud	28 164	-0,17	12 001	2,31	24,0
Sceaux	19 398	0,80	8 326	2,28	22,7
Sèvres	22 555	0,28	9 311	2,39	25,5
Suresnes	39 697	1,09	17 642	2,22	24,3
Vanves	25 416	-0,21	12 066	2,09	21,4
Vaucresson	8 130	0,02	3 258	2,49	25,1
Ville-d'Avray	11 393	-0,22	4 603	2,46	26,9
Villeneuve-la-Garenne	22 308	-0,73	8 131	2,73	30,5
Hauts-de-Seine	1 428 678	0,29	624 926	2,24	23,6
Petite Couronne	4 038 567	0,14	1 648 717	2,40	25,5
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	0,30	4 510 369	2,38	25,2

Source : INSEE, RP 90 et 99

¹ Population sans doubles comptes (Cf. glossaire)

² Ménage = Ensemble des occupants d'un même logement (Cf. glossaire)

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Activité -

Communes	Nombre de femmes de 20 à 49 ans	Taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans (%)	Nombre d'actifs ¹ de 20 à 59 ans	Taux de chômage ² des 20 à 59 ans (%)	20 à 24 ans	
					Effectif	dont élèves-étudiants (%)
Antony	14 015	75,1	27 096	7,9	4 743	63,5
Asnières-sur-Seine	19 207	81,7	38 627	11,6	4 629	42,8
Bagneux	9 260	82,9	18 323	13,4	2 424	40,2
Bois-Colombes	5 681	81,9	11 479	9,9	1 264	47,9
Boulogne-Billancourt	26 069	80,8	53 617	9,3	6 227	54,6
Bourg-la-Reine	4 043	80,0	8 340	6,9	1 164	61,1
Châtenay-Malabry	7 230	77,0	14 180	10,0	3 312	64,9
Châtillon	7 044	86,2	14 825	7,5	1 624	40,1
Chaville	3 902	82,6	8 726	6,9	1 114	48,7
Clamart	10 663	83,8	22 942	8,8	2 615	46,8
Clichy	12 726	82,6	26 596	14,5	3 247	38,8
Colombes	18 010	81,1	36 842	13,8	4 883	39,6
Courbevoie	18 085	83,0	36 943	8,5	4 203	51,5
Fontenay-aux-Roses	5 588	81,9	11 559	7,4	1 722	52,6
Garches	4 106	75,2	8 316	6,9	1 071	66,7
Garenne-Colombes (La)	6 112	86,5	12 832	8,4	1 291	43,1
Gennevilliers	9 644	78,1	19 978	20,4	2 884	34,4
Issy-les-Moulineaux	13 278	85,0	27 923	8,4	3 101	47,0
Levallois-Perret	14 338	82,5	28 892	9,3	3 517	51,5
Malakoff	7 200	84,0	15 074	10,9	1 784	45,1
Marnes-la-Coquette	287	66,9	590	6,6	100	66,0
Meudon	9 195	82,2	20 095	8,5	2 268	49,7
Montrouge	9 496	84,0	19 757	9,4	2 469	50,1
Nanterre	20 853	77,5	40 854	14,7	6 286	46,2
Neuilly-sur-Seine	12 691	71,2	24 616	8,9	3 523	68,8
Plessis-Robinson (Le)	5 207	83,7	10 798	8,1	1 192	44,3
Puteaux	10 281	82,6	21 905	11,0	2 395	41,0
Rueil-Malmaison	17 378	82,1	36 148	7,6	4 079	52,6
Saint-Cloud	6 084	76,9	12 436	6,8	1 500	62,6
Sceaux	4 050	75,4	8 178	7,0	1 333	72,8
Sèvres	5 235	83,8	11 075	7,8	1 211	57,6
Suresnes	9 829	84,4	20 547	9,0	2 199	40,2
Vanves	6 202	84,5	13 113	7,8	1 486	53,0
Vaucresson	1 695	74,7	3 508	6,4	439	59,5
Ville-d'Avray	2 347	74,4	4 856	6,8	632	69,0
Villeneuve-la-Garenne	5 277	76,5	10 198	16,4	1 615	36,5
Hauts-de-Seine	342 308	81,0	701 784	10,2	89 546	50,1
Petite Couronne	952 244	80,2	1 952 744	12,9	261 360	43,9
ILE-DE-FRANCE	2 583 888	79,4	5 307 196	11,5	734 299	46,8

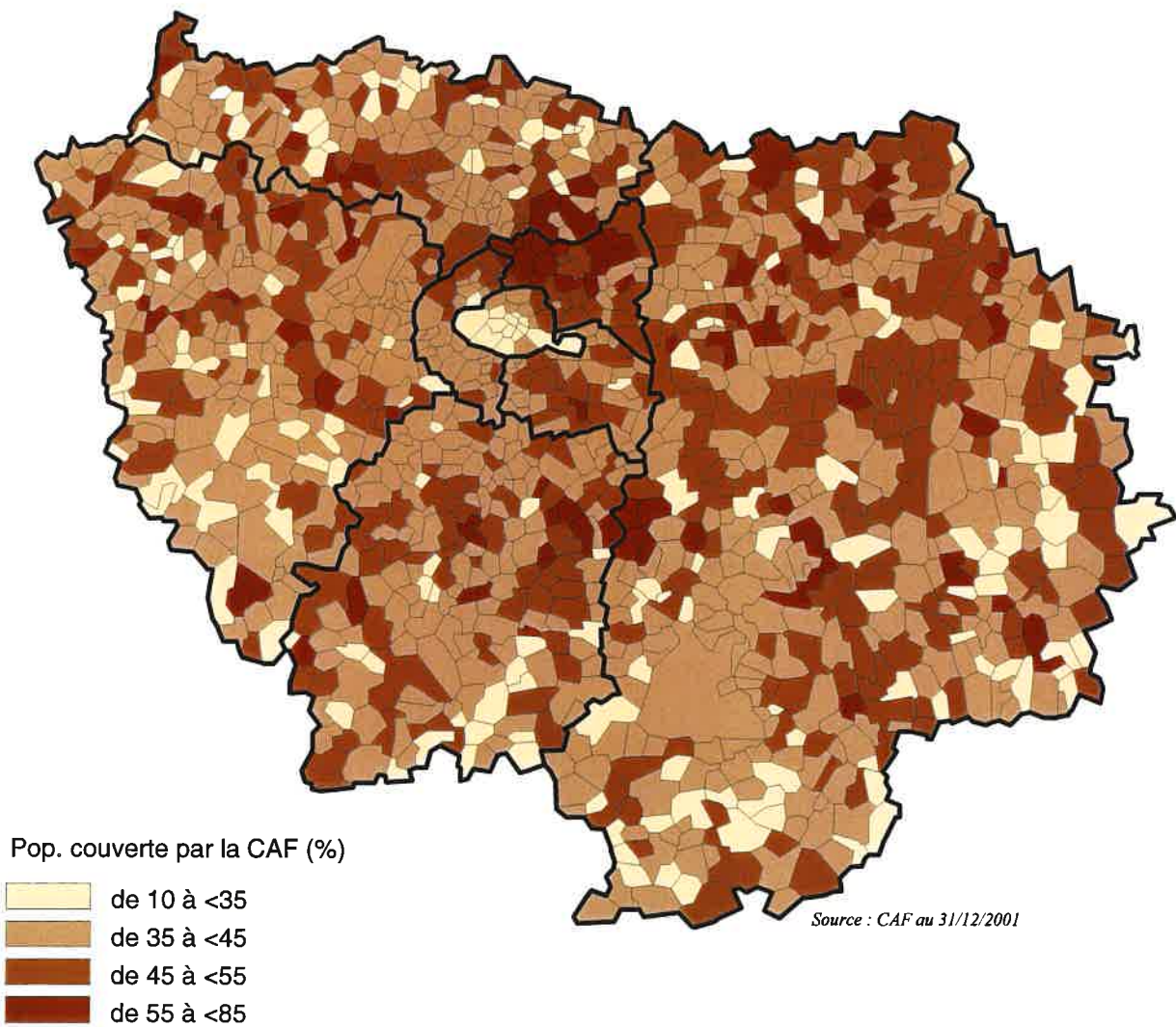
Source : INSEE, RP 99

¹ Actifs = Population active ayant un emploi, chômeurs et militaires du contingent (Cf. glossaire)

² Taux de chômage = % de chômeurs dans la population active

II. ALLOCATAIRES

Part de la population couverte par la CAF

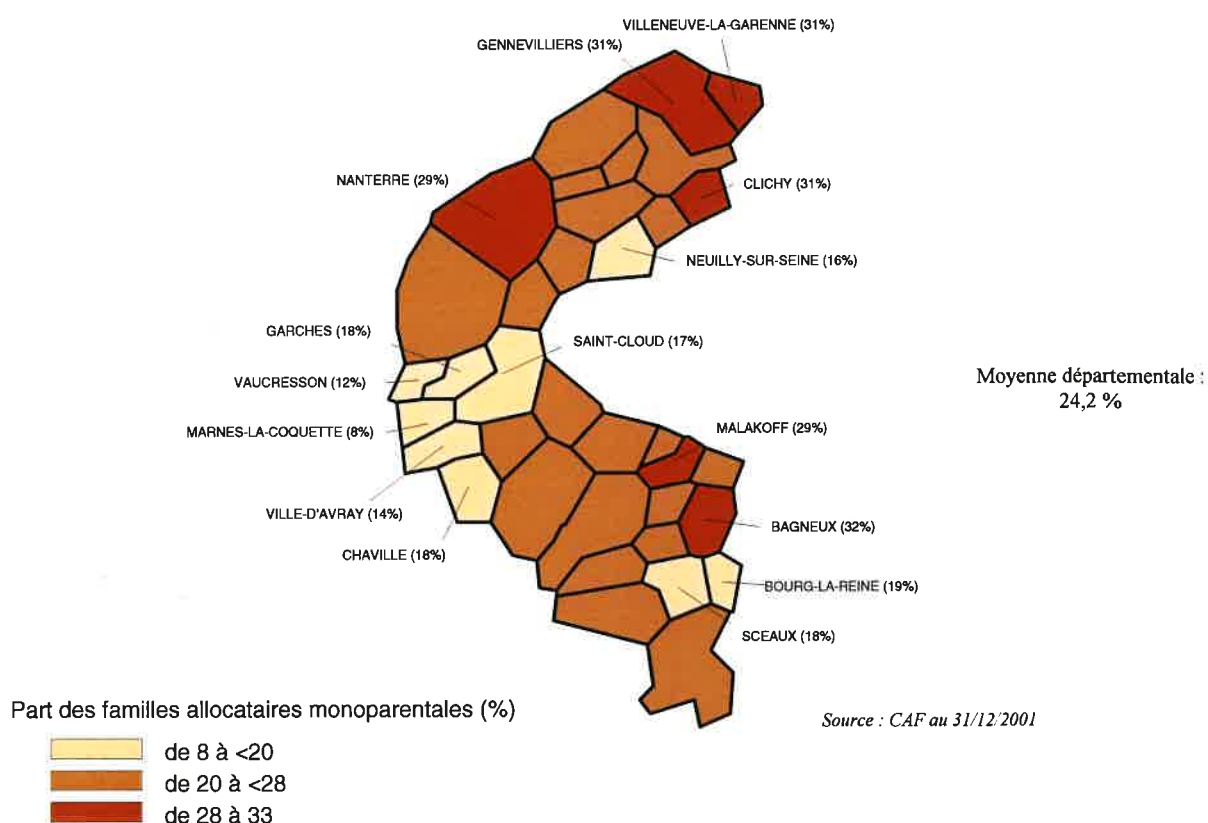


Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	45,1
- Grande couronne :	46,8
- Petite couronne :	47,2
- Paris :	37,3

II. ALLOCATAIRES

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires



Au sein des 216 356 foyers allocataires du département, vivent 611 826 personnes qui représentent plus de 40 % de la population totale des Hauts-de-Seine.

Ce taux de couverture de la population est variable selon les territoires, plus élevé dans la boucle nord de la Seine, plus faible au centre.

Parmi les foyers allocataires du département, 63 % ont des enfants de moins de 20 ans à charge. Ces familles sont monoparentales dans près d'un cas sur quatre et dans la même proportion, ce sont des familles nombreuses de trois enfants ou plus.

Le profil familial communal des allocataires est variable ; dans certaines communes, la part des familles monoparentales est supérieure à la moyenne et celle des familles nombreuses est inférieure (*Clamart, Malakoff, ...*), dans d'autres, les monoparents sont sous-représentés tandis que les familles nombreuses sont davantage présentes (*Saint-Cloud, Vaucresson, Ville d'Avray, ...*).

A *Villeneuve-la-Garenne* et, dans une moindre mesure, à *Nanterre*, familles monoparentales et familles nombreuses sont surreprésentées parmi les familles allocataires.

II. ALLOCATAIRES

Communes	Nombre de foyers allocataires ¹	Personnes couvertes * par la CAF		Nombre de foyers alloc. avec enfant(s)	dont		foyers allocataires sans enfant (%)
		Effectif	en % de la pop. RP 99		monoparents (%)	familles nombreuses (%) ²	
Antony	8 449	24 534	41,0	5 366	21,6	24,5	36,5
Asnières-sur-Seine	12 364	35 574	46,9	7 962	24,7	24,2	35,6
Bagneux	6 784	18 681	50,2	4 211	32,4	23,8	37,9
Bois-Colombes	3 555	10 546	44,1	2 438	24,0	22,4	31,4
Boulogne-Billancourt	14 197	38 137	35,9	8 323	23,0	21,2	41,4
Bourg-la-Reine	2 371	6 839	37,5	1 489	19,3	25,1	37,2
Châtenay-Malabry	5 734	14 296	46,8	2 958	27,5	24,0	48,4
Châtillon	4 058	11 594	40,5	2 681	23,8	17,8	33,9
Chaville	2 378	6 974	38,8	1 524	18,0	25,2	35,9
Clamart	6 371	19 763	40,6	4 525	21,0	23,0	29,0
Clichy	9 986	24 865	49,5	5 325	30,8	21,6	46,7
Colombes	13 410	38 012	49,6	8 464	27,2	24,3	36,9
Courbevoie	10 501	28 971	41,6	6 449	21,3	20,1	38,6
Fontenay-aux-Roses	3 366	9 102	38,7	2 025	26,6	22,2	39,8
Garches	2 273	7 534	41,8	1 715	17,6	28,5	24,5
Garenne-Colombes (La)	3 253	9 673	40,2	2 264	20,8	17,9	30,4
Gennevilliers	8 594	23 190	54,8	4 816	31,0	30,3	44,0
Issy-les-Moulineaux	8 022	21 651	41,1	4 838	22,6	18,9	39,7
Levallois-Perret	8 728	23 074	42,1	5 027	22,8	20,5	42,4
Malakoff	4 556	11 820	40,2	2 638	29,1	19,4	42,1
Marnes-la-Coquette	149	595	39,6	130	8,5	39,2	12,8
Meudon	5 574	17 357	39,7	3 965	21,3	24,8	28,9
Montrouge	5 821	14 112	37,4	2 978	26,1	18,3	48,8
Nanterre	16 558	44 405	52,7	9 382	28,8	27,2	43,3
Neuilly-sur-Seine	6 155	19 006	31,7	4 140	16,2	29,1	32,7
Plessis-Robinson (Le)	3 136	9 442	43,7	2 196	23,6	20,9	30,0
Puteaux	5 704	15 834	38,7	3 616	24,9	19,1	36,6
Rueil-Malmaison	9 703	31 031	42,2	7 170	21,0	24,3	26,1
Saint-Cloud	3 240	10 611	37,7	2 371	16,8	29,4	26,8
Sceaux	2 418	7 069	36,4	1 529	18,1	27,8	36,8
Sèvres	2 915	9 266	41,1	2 167	21,5	24,4	25,7
Suresnes	6 305	18 236	45,9	4 147	24,2	22,7	34,2
Vanves	3 156	8 919	35,1	2 034	23,2	19,2	35,6
Vaucresson	904	3 392	41,7	774	12,3	31,1	14,4
Ville-d'Avray	1 387	4 828	42,4	1 087	14,2	30,9	21,6
Villeneuve-la-Garenne	4 281	12 893	57,8	2 861	31,4	28,5	33,2
Hauts-de-Seine	216 356	611 826	42,8	135 585	24,2	23,5	37,3
Petite Couronne	665 305	1 904 359	47,2	421 391	26,3	24,8	36,7
ILE-DE-FRANCE	1 710 020	4 938 764	45,1	1 083 820	23,6	25,2	36,6

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

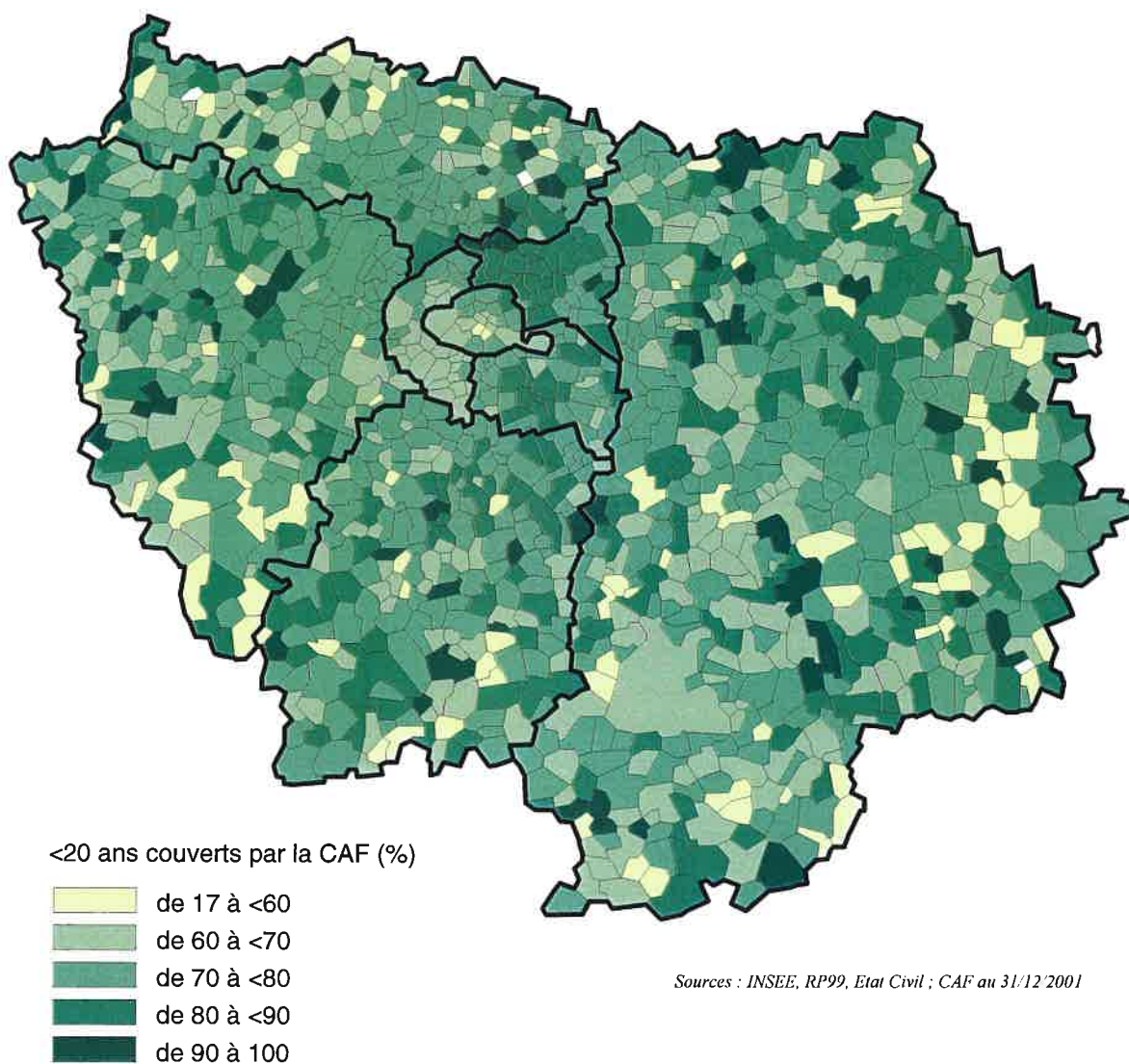
¹ Nombre de foyers allocataires = nombre d'allocataires (Cf. glossaire)

² Familles composées de 3 enfants ou plus

* Cf. glossaire

III. ENFANCE et JEUNESSE

Part des enfants de moins de 20 ans couverts par la CAF



Sources : INSEE, RP99, Etat Civil ; CAF au 31/12/2001

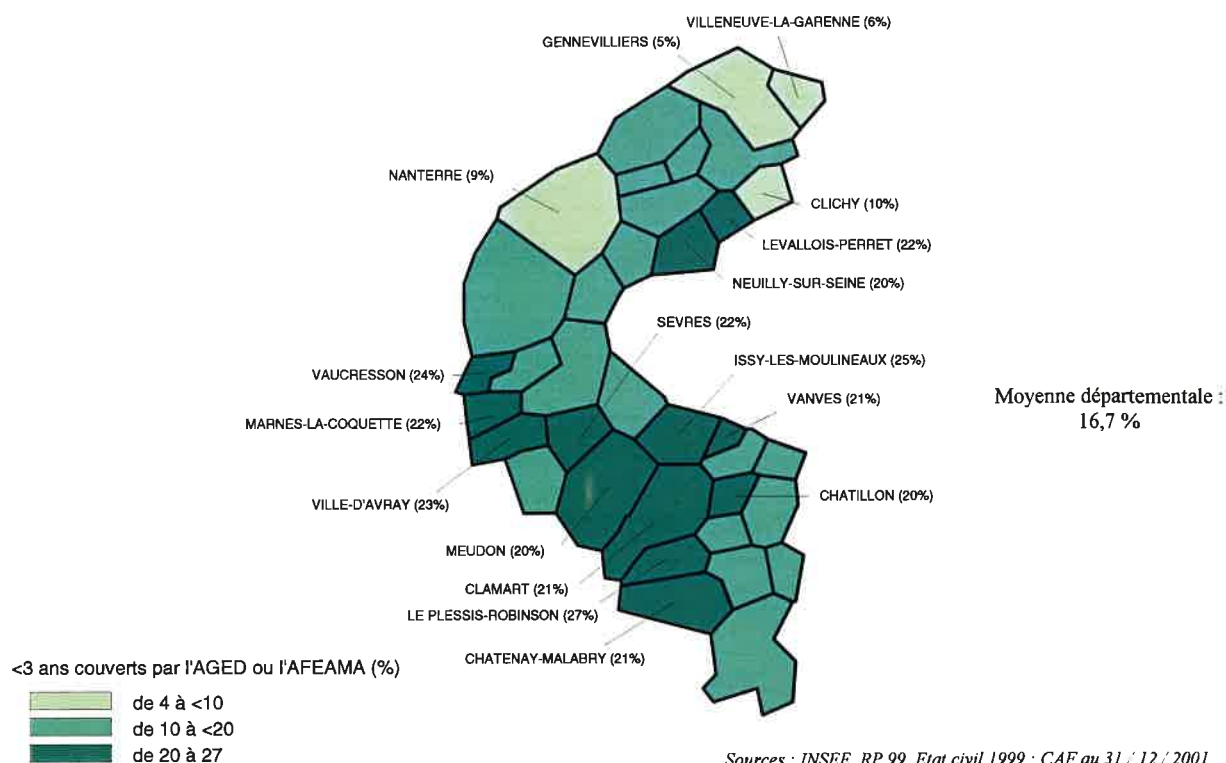
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	76,7
- Grande couronne :	77,5
- Petite couronne :	76,8
- Paris :	73,7

III. ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de moins de 3 ans -

Part des enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation de garde (AGED ou AFEAMA)



Environ 66 500 enfants de moins de trois ans, dont 80 % vivent dans une famille allocataire de la CAF, habitent les Hauts-de-Seine.

Le mode de garde individuelle le plus utilisé est l'accueil par une assistante maternelle agréée : 6 500 enfants sont concernés, soit 10 % des jeunes enfants. La garde au domicile par une employée est utilisée pour 7 % des moins de trois ans. Ce taux est le plus élevé de la région après Paris. Le niveau de recours à ces modes de garde aidés par la CAF est différencié selon les zones. Dans les communes plus résidentielles du centre (*Garches, Vaucresson, ...*), les familles ont davantage recours à l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (AGED) qu'à l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA). Dans la boucle nord de la Seine, seuls 5 % des jeunes enfants sont concernés par l'AFEAMA (aucun par l'AGED).

Environ un jeune enfant sur cinq est gardé par un de ses parents avec le bénéfice de l'allocation parentale d'éducation (APE).

Un jeune enfant sur huit vit dans un foyer allocataire à bas revenus, c'est le taux le plus bas de la petite couronne. Il y a de fortes disparités communales : 4 % à *Sceaux* et *Ville-d'Avray* mais 30 % à *Villeneuve-la-Garenne*.

III. ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de moins de 3 ans -

Communes	Enfants < 3 ans		Part des <3 ans couverts par			< 3 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (%)*
	Effectif ¹	couverts par la CAF (%) ²	l'AFEAMA * (%)	l'AGED * (%)	l'APE * (%)	
Antony	2 462	79,0	15,5	4,1	21,1	12,6
Asnières-sur-Seine	4 106	82,5	8,7	4,9	17,2	16,1
Bagneux	1 777	90,3	17,1	0,3	20,2	16,9
Bois-Colombes	1 091	89,5	11,2	6,1	20,2	17,1
Boulogne-Billancourt	4 770	70,7	5,9	11,4	16,7	7,6
Bourg-la-Reine	760	68,8	11,4	5,3	18,7	4,9
Châtenay-Malabry	1 304	85,9	17,0	3,9	19,5	13,7
Châtillon	1 340	81,0	16,2	4,1	18,5	10,8
Chaville	795	72,3	9,7	8,9	21,1	4,3
Clamart	1 874	81,2	16,8	4,1	22,3	10,0
Clichy	2 668	88,1	8,8	0,9	17,0	21,0
Colombes	3 659	91,9	10,3	3,2	20,0	19,9
Courbevoie	3 623	74,7	6,7	9,4	17,4	7,7
Fontenay-aux-Roses	964	76,2	13,0	3,2	17,4	11,4
Garches	799	82,5	7,0	12,5	26,4	4,8
Garenne-Colombes (La)	1 259	72,1	11,3	5,1	18,5	8,3
Gennevilliers	1 989	90,2	4,6	-	19,0	26,0
Issy-les-Moulineaux	2 639	79,2	14,8	10,5	20,0	7,3
Levallois-Perret	2 909	75,4	6,1	15,9	17,6	6,9
Malakoff	1 248	74,4	11,5	3,0	15,6	14,5
Marnes-la-Coquette	51	84,3	9,8	11,8	25,5	-
Meudon	1 795	78,6	10,9	9,4	21,2	7,2
Montrouge	1 604	79,1	12,9	2,4	18,9	11,1
Nanterre	4 168	90,2	8,2	0,9	18,3	22,8
Neuilly-sur-Seine	2 234	67,8	0,9	19,2	17,6	4,4
Plessis-Robinson (Le)	1 059	85,2	23,3	3,3	25,6	7,7
Puteaux	1 995	77,5	8,9	6,5	15,7	10,4
Rueil-Malmaison	3 356	77,3	5,5	10,5	24,2	5,7
Saint-Cloud	1 264	73,3	6,3	13,6	22,6	4,4
Sceaux	698	69,1	13,3	6,2	23,2	3,6
Sèvres	1 019	79,4	12,5	9,6	20,8	5,4
Suresnes	2 157	76,9	9,7	9,7	19,8	9,3
Vanves	1 058	72,5	16,6	4,1	18,1	5,6
Vaucresson	339	84,4	10,6	13,9	27,1	5,0
Ville-d'Avray	531	70,8	8,5	14,3	22,6	3,6
Villeneuve-la-Garenne	1 098	100,0	5,2	-	18,9	30,4
Hauts-de-Seine	66 462	80,2	9,8	6,9	19,3	11,9
Petite Couronne	187 314	86,5	10,4	3,0	19,4	18,4
ILE-DE-FRANCE	472 957	84,6	12,6	3,2	21,1	15,3

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99 ; Etat civil 1999

¹ Le nombre des moins de 3 ans est calculé à partir de l'Etat civil pour les naissances en 1999, et du RP 99 pour les 1 et 2 ans.

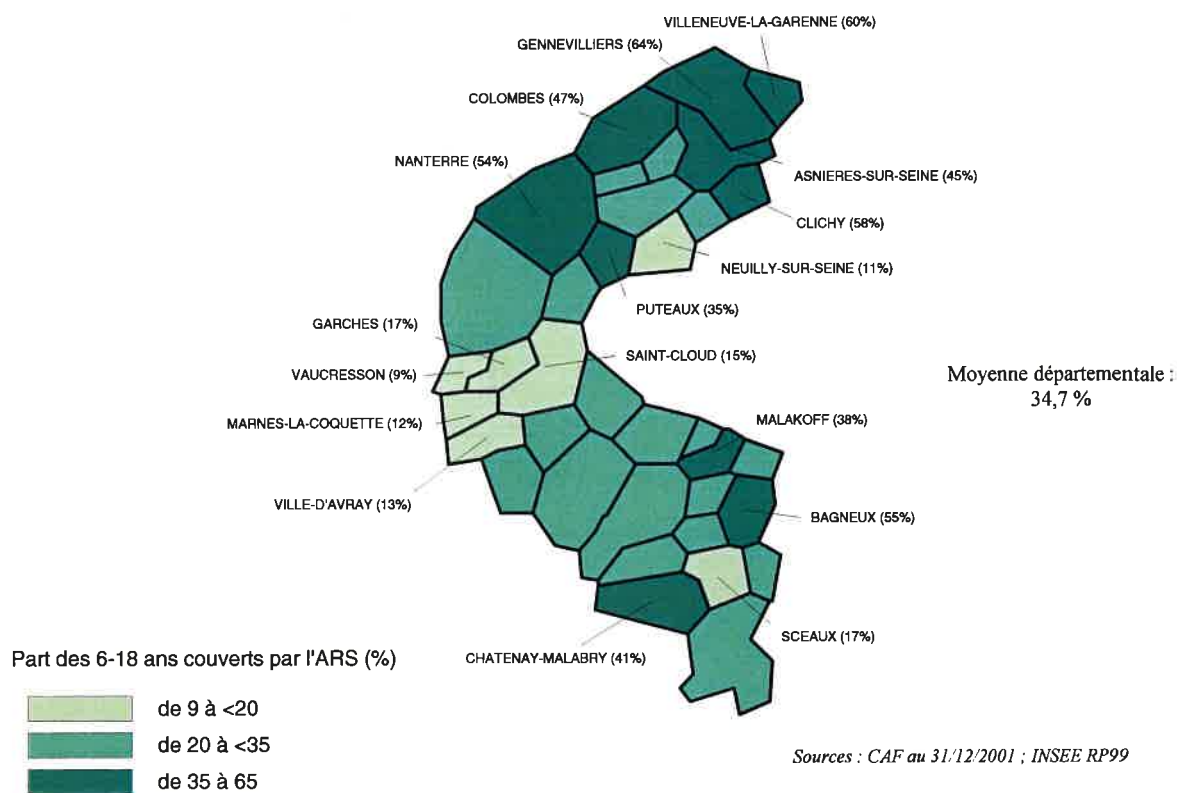
² Les moins de 3 ans à charge des allocataires sont rapportés à la population des moins de 3 ans de l'INSEE (RP 99 et Etat civil)

* Cf. glossaire

III. ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de 3 à 18 ans -

Part des enfants de 6 à 18 ans couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)



Près de 274 000 enfants et jeunes de 3 à 18 ans résident dans les Hauts-de-Seine ; parmi eux, 13 % vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. Ce taux est le plus bas des départements de la petite couronne.

La situation est contrastée selon les communes : dans la boucle nord de la Seine, entre 20 et 30 % des 3 à 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté ; dans les communes résidentielles du centre, c'est le cas d'environ 5 % des enfants.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) bénéficie à plus d'un tiers des jeunes alto-séquanais de 6 à 18 ans. On retrouve les disparités communales observées au niveau économique : les bénéficiaires de l'ARS sont surreprésentés au nord (*Clichy, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, ...*), à *Nanterre* et *Bagneux*, et sont sous-représentés dans la zone centrale.

Un peu plus d'un enfant sur dix de 3 à 5 ans bénéficie d'un mode de garde individuelle aidé par la CAF (AFEAMA ou AGED). Cette proportion est l'une des plus élevées des départements franciliens. La situation est très inégale selon le profil des villes : 5 % des enfants à *Bagneux*, 19 % à *Saint-Cloud*.

III. ENFANCE et JEUNESSE - Enfants de 3 à 18 ans -

Communes	Enfants de 3 à 5 ans inclus				Enfants de 6 à 18 ans inclus			
	Effectif	couverts par la CAF ¹ (%)	couverts par l'AFEAMA ou l'AGED* (%)	vivant dans un foyer alloc à bas revenus (%)*	Effectif	couverts par la CAF ¹ (%)	couverts par l'ARS ² (%)	vivant dans un foyer alloc à bas revenus (%)*
Antony	2 317	83,4	11,1	11,7	9 507	74,4	27,6	10,3
Asnières-sur-Seine	3 352	85,2	9,2	16,7	11 556	82,2	45,2	19,5
Bagneux	1 592	86,1	4,5	17,8	6 359	82,4	55,4	19,2
Bois-Colombes	1 009	85,0	12,1	13,4	3 654	80,6	32,9	14,6
Boulogne-Billancourt	3 892	82,9	14,1	8,8	12 947	74,5	24,4	10,4
Bourg-la-Reine	612	84,2	13,2	9,0	2 666	75,2	21,6	8,5
Châtenay-Malabry	1 256	80,5	9,8	12,9	5 012	75,6	41,0	14,4
Châtillon	1 120	82,4	9,6	9,2	4 250	72,7	30,5	9,1
Chaville	716	80,4	15,6	5,2	2 535	78,0	20,3	6,7
Clamart	1 949	78,3	10,3	8,3	7 830	77,6	30,5	9,9
Clichy	2 128	85,6	3,6	22,4	7 007	84,4	58,2	24,9
Colombes	3 339	88,1	7,8	21,5	12 829	81,0	46,7	20,6
Courbevoie	2 797	88,9	12,7	9,3	9 242	78,8	28,9	10,6
Fontenay-aux-Roses	928	72,4	10,3	8,5	3 494	72,9	28,4	9,0
Garches	776	90,2	15,9	4,8	2 927	78,9	17,0	5,2
Garenne-Colombes (La)	1 090	80,7	11,7	9,1	3 193	79,0	26,5	10,0
Gennevilliers	1 909	84,9	1,1	28,5	7 812	84,3	64,3	28,8
Issy-les-Moulineaux	2 227	82,1	13,7	8,2	7 199	73,5	27,8	10,9
Levallois-Perret	2 223	88,8	17,4	9,2	6 948	79,5	27,1	10,8
Malakoff	1 186	77,6	7,4	12,6	4 311	71,2	37,8	15,0
Marnes-la-Coquette	62	90,3	24,2	-	260	82,7	11,5	1,9
Meudon	1 666	83,0	14,5	7,8	6 901	76,6	27,5	8,5
Montrouge	1 222	78,7	6,0	11,2	4 456	74,9	33,9	14,2
Nanterre	3 833	84,6	4,3	23,6	14 812	81,8	54,3	24,5
Neuilly-sur-Seine	2 008	80,5	21,0	3,7	7 692	75,1	10,9	4,9
Plessis-Robinson (Le)	938	83,4	12,0	8,7	3 599	73,0	33,6	10,9
Puteaux	1 662	75,8	9,0	12,1	5 489	73,7	35,1	14,2
Rueil-Malmaison	3 242	81,1	12,6	5,9	12 263	77,3	23,2	7,5
Saint-Cloud	1 180	80,0	19,2	4,2	4 355	74,2	14,7	5,1
Sceaux	675	79,4	12,1	3,4	2 894	75,3	17,2	4,6
Sèvres	1 020	70,6	10,3	4,5	3 755	75,6	23,6	6,6
Suresnes	1 842	88,2	15,2	10,2	5 894	82,7	34,7	14,6
Vanves	938	72,4	10,4	7,4	3 481	70,2	24,1	7,6
Vaucresson	370	85,9	19,5	1,9	1 319	84,8	9,5	3,5
Ville-d'Avray	528	93,6	21,6	4,7	1 971	77,9	12,6	3,9
Villeneuve-la-Garenne	1 018	94,1	2,0	30,9	4 608	82,5	60,4	27,0
Hauts-de-Seine	58 622	83,3	10,8	12,5	215 027	78,0	34,7	13,2
Petite Couronne	169 688	85,4	7,1	19,0	675 031	79,8	45,8	18,8
ILE-DE-FRANCE	438 240	84,4	8,4	15,7	1 846 152	77,5	40,3	15,4

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

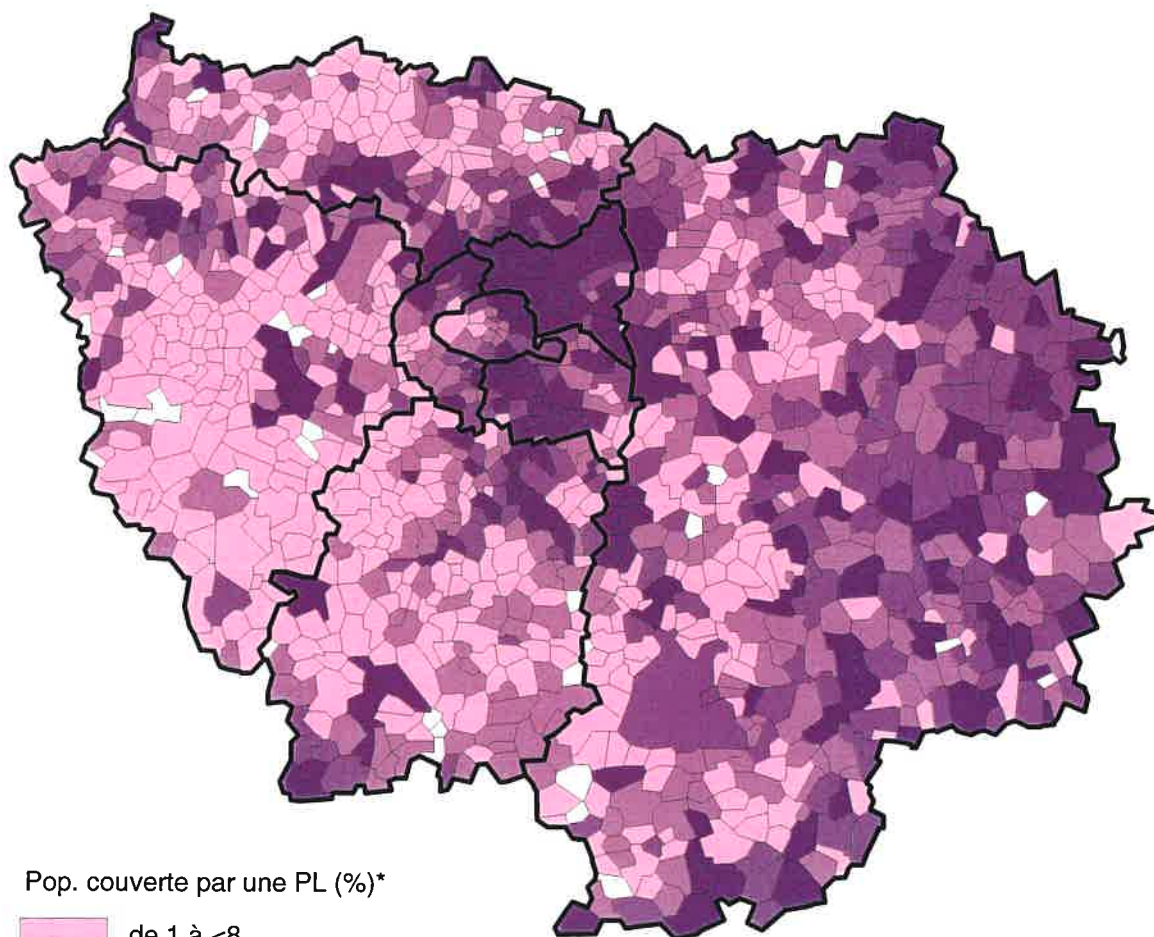
¹ Les enfants à charge des allocataires sont rapportés à la population de ces tranches d'âge au RP 99.

² La part des enfants bénéficiaires de l'ARS est ici légèrement sous-estimée puisque toute la classe d'âge des 18 ans a été prise en compte, alors que seuls les jeunes de 18 ans nés après le 15 septembre peuvent bénéficier de l'ARS.

* Cf. glossaire

IV. LOGEMENT

Part de la population couverte par une prestation de logement (PL)



Pop. couverte par une PL (%)*



Sources : INSEE, RP99 ; CAF au 31/12/2001

* Les communes comptant moins de 5 personnes couvertes par une PL sont tramées « en blanc »

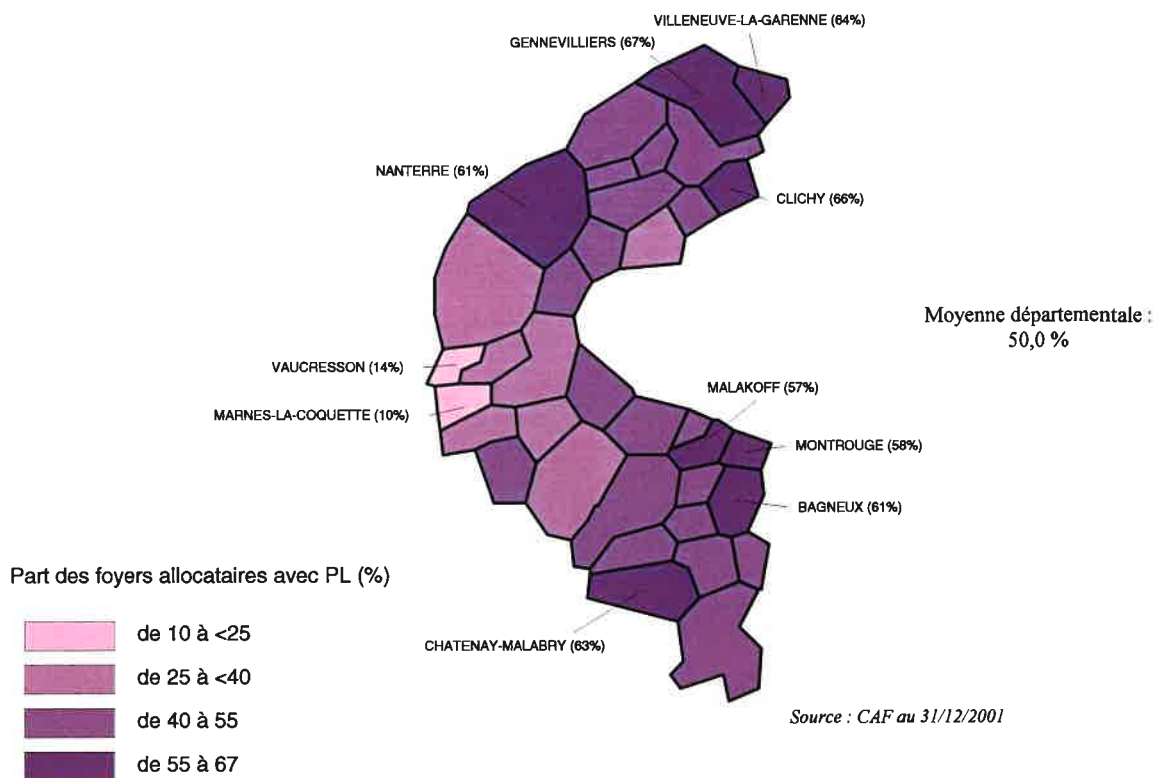
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	19,3
- Grande couronne :	17,8
- Petite couronne :	22,1
- Paris :	17,4

IV. LOGEMENT

- Prestations de logement -

Part des foyers allocataires bénéficiaires d'une prestation de logement (PL)



Un foyer allocataire des Hauts-de-Seine sur deux perçoit une prestation de logement tous types d'aides confondues [Allocation de Logement à caractère Familial (ALF), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), Aide Personnalisée au Logement (APL)]. La moyenne régionale est du même ordre (52 %).

Si l'on considère la population de ces foyers aidés pour leur logement, environ 232 000 personnes, soit près de 16 % de la population, sont concernées par une prestation de logement. Ce taux est parmi les plus faibles de la région.

Les aides personnelles au logement ont un fort impact dans les communes de la boucle nord de la Seine (Clichy, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne), à Bagneux et à Nanterre. Entre 28 et 36 % de la population de ces communes sont couvertes par une aide au logement.

IV. LOGEMENT

- Prestations de logement -

Communes	Population au RP 99		Foyers allocataires	
	Effectif	<i>couverte par une PL^{1*} (%)</i>	Effectif	<i>bénéficiaires d'une PL * (%)</i>
Antony	59 849	13,8	8 449	47,2
Asnières-sur-Seine	75 832	21,2	12 364	54,7
Bagneux	37 215	28,0	6 784	61,3
Bois-Colombes	23 902	14,7	3 555	45,0
Boulogne-Billancourt	106 316	11,0	14 197	47,9
Bourg-la-Reine	18 246	10,9	2 371	46,0
Châtenay-Malabry	30 556	22,3	5 734	62,7
Châtillon	28 592	13,4	4 058	45,3
Chaville	17 956	10,1	2 378	42,0
Clamart	48 619	12,3	6 371	40,5
Clichy	50 237	28,5	9 986	65,9
Colombes	76 690	23,7	13 410	54,8
Courbevoie	69 665	13,5	10 501	46,7
Fontenay-aux-Roses	23 547	14,2	3 366	51,4
Garches	18 026	6,8	2 273	28,9
Garenne-Colombes (La)	24 072	11,7	3 253	41,6
Gennevilliers	42 344	34,9	8 594	67,3
Issy-les-Moulineaux	52 642	13,1	8 022	48,5
Levallois-Perret	54 750	13,0	8 728	48,3
Malakoff	29 419	18,1	4 556	57,0
Marnes-la-Coquette	1 504	2,3	149	10,1
Meudon	43 694	10,8	5 574	38,4
Montrouge	37 716	15,4	5 821	57,6
Nanterre	84 270	29,5	16 558	60,9
Neuilly-sur-Seine	59 874	4,2	6 155	30,5
Plessis-Robinson (Le)	21 614	13,5	3 136	42,4
Puteaux	40 871	13,4	5 704	46,4
Rueil-Malmaison	73 599	10,3	9 703	35,7
Saint-Cloud	28 164	6,5	3 240	30,6
Sceaux	19 398	8,6	2 418	42,8
Sèvres	22 555	10,1	2 915	35,7
Suresnes	39 697	15,6	6 305	46,7
Vanves	25 416	11,5	3 156	46,0
Vaucresson	8 130	3,4	904	14,5
Ville-d'Avray	11 393	6,1	1 387	26,8
Villeneuve-la-Garenne	22 308	36,0	4 281	64,5
Hauts-de-Seine	1 428 678	16,2	216 356	50,0
Petite Couronne	4 038 567	22,1	665 305	54,3
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	19,3	1 710 020	52,1

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

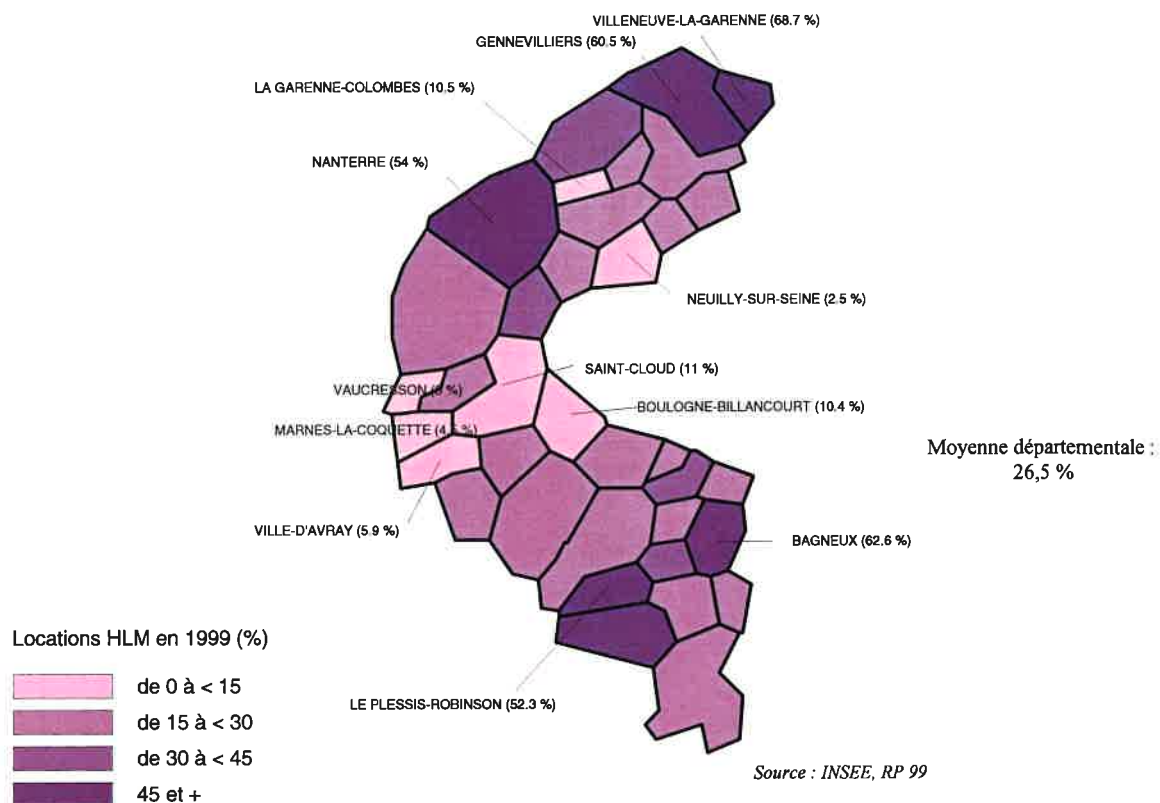
¹ La population des foyers allocataires bénéficiaires d'une Prestation de Logement (PL) est rapportée à la population au RP 99

* Cf. glossaire

IV. LOGEMENT

- Statut d'occupation -

Part des locations HLM parmi les résidences principales en 1999



Les Hauts-de-Seine comptent 625 000 résidences principales. Parmi celles-ci, la proportion de propriétaires-occupants est relativement peu élevée (37 %) comparativement aux autres départements franciliens.

La part des locations HLM atteint 27 % et celle des locations non HLM 30 %. Selon les communes, la situation est différente : à *Boulogne-Billancourt* 10 % de locations HLM, mais à *Nanterre* 54 %. Dans certaines communes, *Antony*, *Bourg-la-Reine* et *Chaville*, la moitié au moins des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Les communes du Nord concentrent davantage de locations HLM.

Environ 108 000 foyers allocataires perçoivent une prestation de logement. Ces bénéficiaires d'une prestation de logement sont dans les Hauts-de-Seine un peu plus souvent locataires dans le parc privé (45 %) que dans le parc public (42 %).

IV. LOGEMENT
- Statut d'occupation -

Communes	Nombre de résidences principales *	dont ¹			Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une PL ² *	dont		
		propriétés (%)	locations HLM (%)	locations non HLM (%)		en accession à la propriété (%)	locataires parc public (%)	locataires parc privé (%)
Antony	23 342	52,5	20,2	23,9	3 984	2,7	30,9	39,3
Asnières-sur-Seine	33 917	37,9	21,4	37,1	6 759	6,3	32,6	57,2
Bagneux	15 227	19,6	62,6	15,7	4 156	1,2	51,7	38,6
Bois-Colombes	10 723	48,9	15,4	31,4	1 599	6,1	31,4	59,8
Boulogne-Billancourt	52 333	37,9	10,4	46,1	6 795	2,8	16,4	72,6
Bourg-la-Reine	8 078	50,5	15,4	29,4	1 090	2,6	31,7	56,7
Châtenay-Malabry	11 861	31,1	49,1	16,6	3 596	0,9	46,7	16,3
Châtillon	12 450	42,9	27,2	26,5	1 839	4,5	33,7	47,4
Chaville	7 765	50,3	17,0	29,1	999	3,1	33,3	40,2
Clamart	20 146	48,8	24,8	22,2	2 583	3,8	55,6	33,9
Clichy	23 703	24,1	28,8	43,3	6 578	3,4	36,0	56,2
Colombes	30 991	42,2	32,1	22,4	7 347	6,7	55,0	29,2
Courbevoie	32 968	34,4	21,3	40,4	4 899	3,8	27,1	64,2
Fontenay-aux-Roses	9 900	39,0	30,9	26,8	1 729	1,3	35,6	41,2
Garches	7 416	48,0	17,4	29,9	656	2,3	36,9	46,5
Garenne-Colombes (La)	11 253	44,1	10,5	41,5	1 352	6,0	13,5	77,8
Gennevilliers	16 179	16,2	60,5	20,6	5 785	4,0	64,3	21,0
Issy-les-Moulineaux	24 071	31,8	25,2	37,2	3 889	2,4	31,4	54,3
Levallois-Perret	26 766	29,8	18,5	47,8	4 216	2,0	21,0	74,4
Malakoff	13 640	28,7	41,4	25,6	2 597	2,0	46,2	49,7
Marnes-la-Coquette	553	68,4	4,5	17,0	15	-	66,7	33,3
Meudon	18 133	46,4	23,6	26,0	2 142	5,1	36,6	45,5
Montrouge	19 388	34,4	22,1	39,0	3 350	2,9	27,2	65,4
Nanterre	31 453	23,1	54,0	18,0	10 082	1,4	68,2	13,7
Neuilly-sur-Seine	28 797	43,9	2,5	44,1	1 877	1,0	2,8	83,3
Plessis-Robinson (Le)	9 007	27,9	52,3	14,6	1 329	1,9	67,9	23,4
Puteaux	19 282	27,4	29,3	39,7	2 645	4,2	33,5	58,3
Rueil-Malmaison	30 246	45,8	23,3	27,5	3 467	2,5	41,3	49,5
Saint-Cloud	12 001	49,6	11,0	33,6	993	2,7	26,4	55,2
Sceaux	8 326	46,7	18,4	30,2	1 035	1,7	25,5	68,2
Sèvres	9 311	46,2	26,0	23,3	1 040	2,5	54,8	34,4
Suresnes	17 642	29,9	38,9	27,7	2 947	1,8	60,0	31,4
Vanves	12 066	40,1	21,9	33,3	1 453	2,6	45,9	50,4
Vaucresson	3 258	66,1	3,0	24,8	131	-	22,9	74,0
Ville-d'Avray	4 603	51,7	5,9	37,2	372	2,4	12,4	82,5
Villeneuve-la-Garenne	8 131	21,6	68,7	7,7	2 761	4,7	74,6	17,7
Hauts-de-Seine	624 926	37,2	26,5	29,7	108 087	3,3	41,6	45,3
Petite Couronne	1 648 717	39,9	30,2	24,0	361 045	7,0	46,9	38,1
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	44,3	23,4	25,4	890 682	8,6	40,5	42,5

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

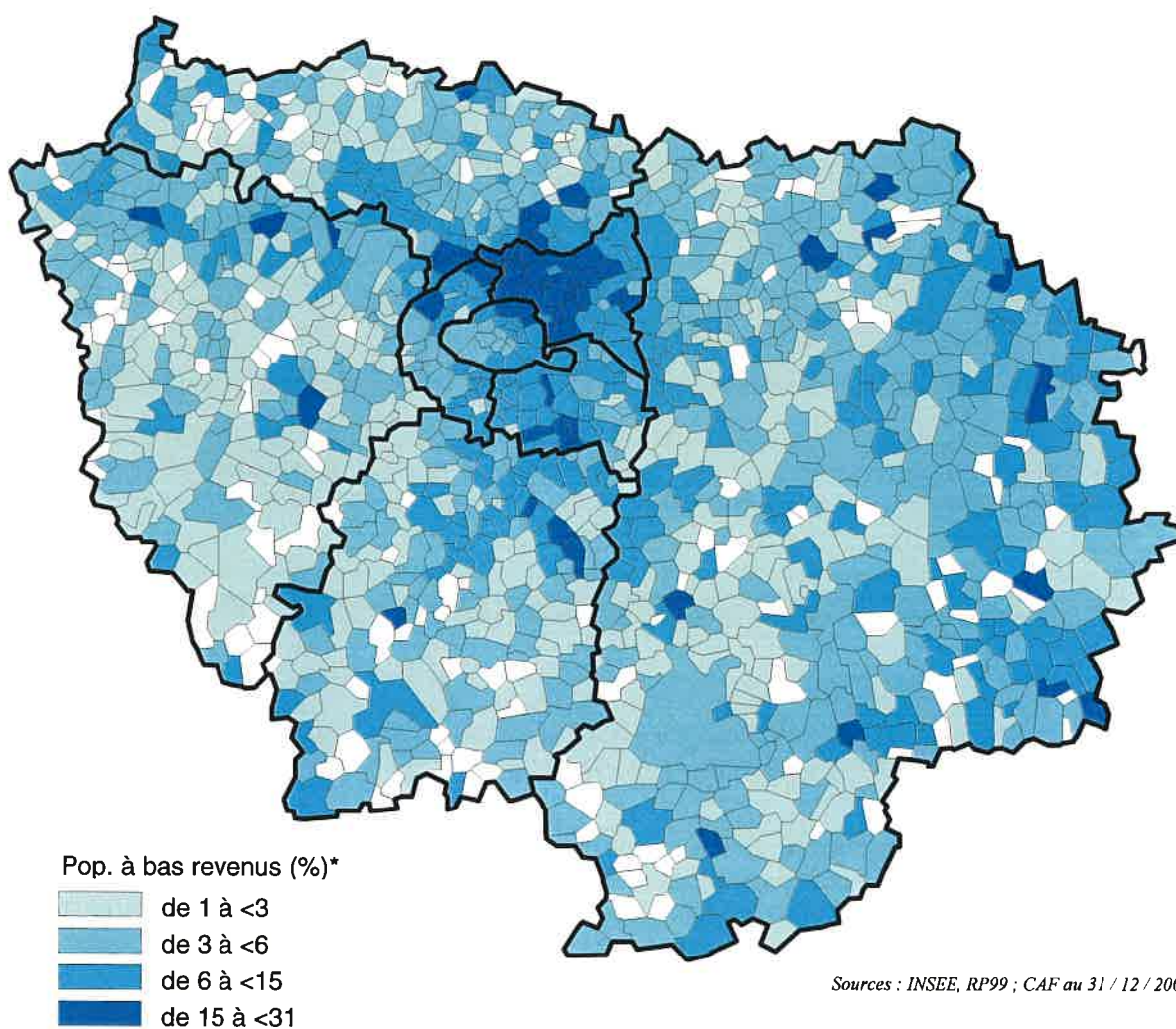
¹ La somme des parts n'est pas égale à 100 % car ne figurent pas les ménages logés gratuitement ou en meublés.

² Prestation de logement : Allocation de Logement Familiale (ALF), Allocation de Logement Sociale (ALS) ou Aide Personnalisée au Logement (APL)

* Cf. glossaire

V. PRÉCARITÉ

Part de la population à bas revenus parmi la population au RP 99



* Les communes comptant moins de 5 personnes à bas revenus sont tramées « en blanc »

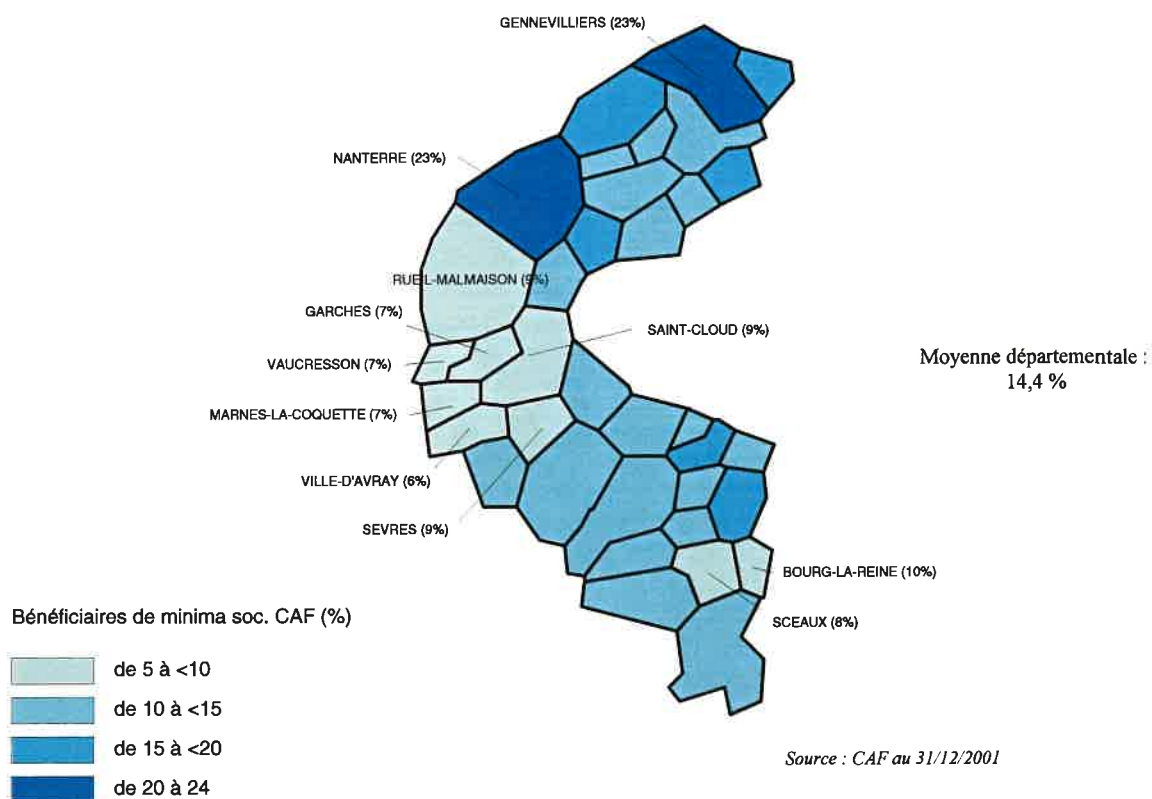
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	9,6
- Grande couronne :	7,7
- Petite couronne :	11,8
- Paris :	9,5

V. PRÉCARITÉ

- Logement/minima sociaux CAF -

Part des foyers allocataires bénéficiaires de minima sociaux CAF



Les mauvaises conditions de logement sont appréhendées à partir de deux indicateurs : le surpeuplement et l'absence de confort. Dans le département, 5 % des résidences principales sont sans confort et 3 % surpeuplées.

Clichy cumule des proportions élevées de résidences principales surpeuplées (6 %) et sans confort (11 %). Les logements sans confort sont aussi surreprésentés dans les communes proches de la *Défense* : *Levallois-Perret*, *Neuilly-sur-Seine* et *Puteaux* (8 %).

Plus de 31 000 foyers allocataires alto-séquanais, soit 14 % d'entre eux, perçoivent l'un des trois minima sociaux versés par la CAF : revenu minimum d'insertion (RMI), allocations aux adultes handicapés (AAH) ou allocation de parent isolé (API).

Dans les communes de la boucle nord de la Seine : *Clichy*, *Colombes*, *Gennevilliers*, au moins un allocataire sur cinq perçoit un minimum social de la CAF, c'est aussi le cas à *Nanterre*.

Le RMI est versé à environ 18 500 foyers allocataires ; plus d'un quart de ceux-ci a des enfants à charge. Dans certaines communes, le profil familial des bénéficiaires du RMI est davantage présent, c'est le cas à *Villeneuve-la-Garenne* (45 % ont des enfants), à *Bois-Colombes* (38 %) et à *Châtenay-Malabry* (36 %).

V. PRÉCARITÉ
- Logement/minima sociaux CAF -

Communes	Résidences principales *			Foyers allocataires bénéficiaires du RMI *		Foyers alloc. bénéficiaires de minima sociaux CAF *	
	Effectif	surpeuplées ¹ (%)	sans confort ² (%)	Effectif	avec enfant(s) (%)	Effectif	parmi les foyers alloc. (%)
Antony	23 342	2,1	2,5	439	28,9	978	11,6
Asnières-sur-Seine	33 917	4,7	6,0	1 127	33,6	1 838	14,9
Bagneux	15 227	3,5	2,4	590	32,0	1 106	16,3
Bois-Colombes	10 723	3,4	5,3	264	37,5	472	13,3
Boulogne-Billancourt	52 333	2,9	5,9	1 163	19,9	1 807	12,7
Bourg-la-Reine	8 078	1,7	2,7	102	18,6	236	10,0
Châtenay-Malabry	11 861	3,5	2,4	340	35,9	646	11,3
Châtillon	12 450	2,2	2,8	253	23,7	504	12,4
Chaville	7 765	1,7	2,9	109	15,6	270	11,4
Clamart	20 146	2,8	3,7	399	25,8	760	11,9
Clichy	23 703	6,1	11,4	1 345	29,4	1 960	19,6
Colombes	30 991	4,4	4,4	1 652	33,1	2 652	19,8
Courbevoie	32 968	2,9	3,4	781	20,6	1 261	12,0
Fontenay-aux-Roses	9 900	1,9	2,7	184	22,3	411	12,2
Garches	7 416	2,0	2,7	93	19,4	162	7,1
Garenne-Colombes (La)	11 253	2,8	5,2	231	27,7	378	11,6
Gennevilliers	16 179	7,2	8,9	1 218	30,9	1 990	23,2
Issy-les-Moulineaux	24 071	2,9	6,6	554	26,2	884	11,0
Levallois-Perret	26 766	2,6	7,8	762	21,3	1 199	13,7
Malakoff	13 640	3,3	6,5	478	26,2	772	16,9
Marnes-la-Coquette	553	1,6	2,7	-	-	10	6,7
Meudon	18 133	2,4	3,7	372	20,4	665	11,9
Montrouge	19 388	2,8	5,7	490	20,8	807	13,9
Nanterre	31 453	4,9	3,6	2 210	31,9	3 765	22,7
Neuilly-sur-Seine	28 797	1,7	8,0	382	9,4	647	10,5
Plessis-Robinson (Le)	9 007	2,3	2,5	147	29,3	341	10,9
Puteaux	19 282	4,1	8,0	569	21,6	895	15,7
Rueil-Malmaison	30 246	2,1	2,8	501	23,4	899	9,3
Saint-Cloud	12 001	2,0	4,5	176	18,2	286	8,8
Sceaux	8 326	1,3	2,5	87	32,2	189	7,8
Sèvres	9 311	2,3	3,1	172	22,7	276	9,5
Suresnes	17 642	2,6	3,8	489	25,8	845	13,4
Vanves	12 066	2,3	3,7	219	19,6	358	11,3
Vaucresson	3 258	1,6	6,6	37	-	61	6,7
Ville-d'Avray	4 603	2,0	7,1	42	14,3	80	5,8
Villeneuve-la-Garenne	8 131	7,8	2,2	412	45,1	770	18,0
Hauts-de-Seine	624 926	3,2	5,0	18 394	27,4	31 180	14,4
Petite Couronne	1 648 717	4,1	4,6	77 004	32,9	121 131	18,2
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	3,4	5,2	166 202	30,2	271 018	15,8

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

¹ Logement surpeuplé = logement de X pièces (X < 5) avec un nombre d'occupants égal ou supérieur à X+2

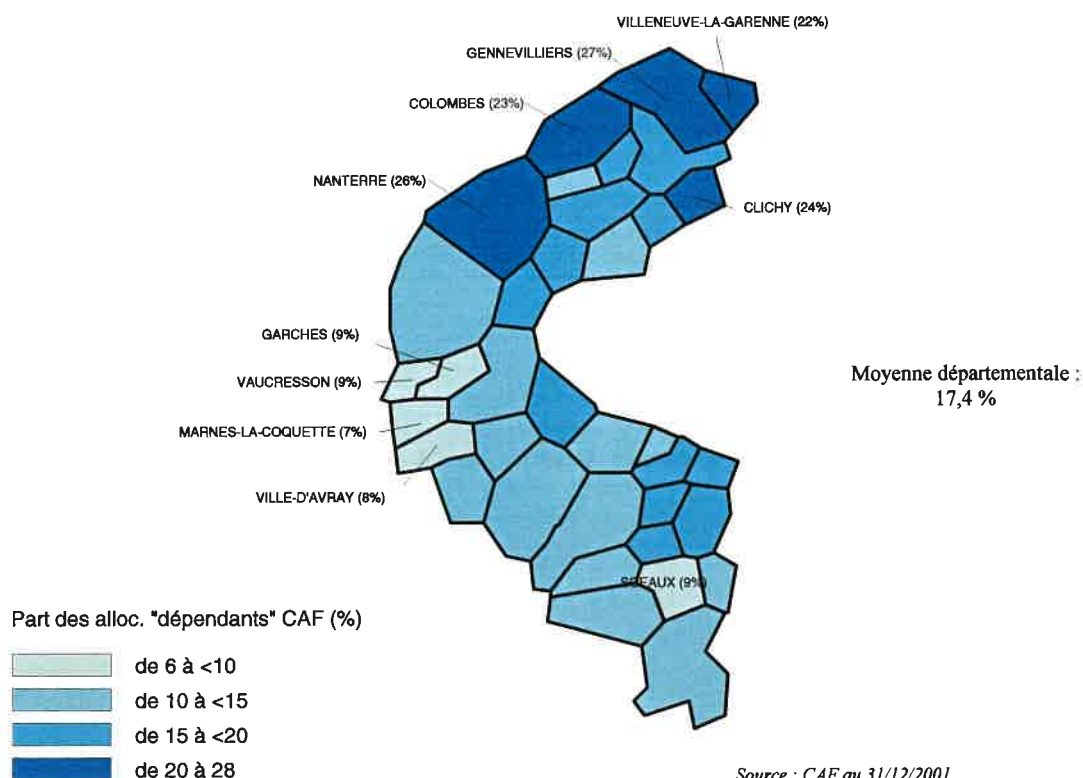
² Logement sans confort = ne possédant ni baignoire, ni douche ou dont les WC sont à l'extérieur.

* Cf. glossaire

V. PRÉCARITÉ

- Allocataires à bas revenus -

Part des foyers allocataires
« dépendants » des prestations CAF



Près de 51 500 foyers allocataires vivent dans les Hauts-de-Seine sous le seuil de pauvreté. Un peu moins de la moitié de ces foyers sont des familles ; les familles monoparentales, plus vulnérables économiquement, étant un peu plus présentes que les couples avec enfant(s), 24 % contre 22 % des foyers à bas revenus.

Dans ces foyers à bas revenus vivent environ 115 500 personnes, elles représentent 8 % de la population des Hauts-de-Seine (proportion inférieure à celle de la petite couronne : 12 %).

La situation apparaît contrastée selon les territoires, dans les communes de la boucle nord de la Seine et à Nanterre, la population apparaît particulièrement défavorisée économiquement ; à l'inverse, dans les communes résidentielles du centre, la population est peu exposée à la pauvreté.

La dépendance financière aux prestations versées par la CAF est aussi un indicateur de précarité économique ; pour 17 % des foyers allocataires, les prestations perçues par la CAF constituent la moitié au moins de leurs revenus. La géographie de la dépendance aux prestations recouvre en grande partie celle de la pauvreté.

V. PRÉCARITE
- Allocataires à bas revenus -

Communes	Foyers allocataires à bas revenus *				Population des foyers allocataires à bas revenus *		Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF (%) ¹
	Effectif	sans enfant (%)	familles en couple (%)	familles monoparentales (%)	Effectif	% dans la population RP 99	
Antony	1 643	49,2	23,9	27,0	3 851	6,4	13,8
Asnières-sur-Seine	3 469	47,7	27,4	24,9	8 478	11,2	19,5
Bagneux	1 857	49,5	24,6	26,0	4 386	11,8	20,0
Bois-Colombes	881	48,1	25,2	26,7	2 093	8,8	17,3
Boulogne-Billancourt	3 192	61,6	17,6	20,8	6 212	5,8	15,7
Bourg-la-Reine	383	56,4	22,7	20,9	839	4,6	12,4
Châtenay-Malabry	1 036	46,7	21,6	31,7	2 485	8,1	13,6
Châtillon	837	56,3	18,5	25,2	1 755	6,1	15,4
Chaville	406	65,0	14,5	20,4	745	4,1	13,7
Clamart	1 237	50,4	23,9	25,7	2 850	5,9	13,6
Clichy	3 329	54,3	23,1	22,6	7 361	14,7	24,2
Colombes	4 145	48,7	25,5	25,7	10 009	13,1	23,5
Courbevoie	2 138	59,5	20,3	20,2	4 365	6,3	15,0
Fontenay-aux-Roses	736	59,5	14,8	25,7	1 435	6,1	16,1
Garches	291	56,0	18,2	25,8	600	3,3	9,2
Garenne-Colombes (La)	638	52,2	23,8	24,0	1 400	5,8	14,1
Gennevilliers	3 158	48,8	26,3	25,0	7 855	18,6	27,5
Issy-les-Moulineaux	1 645	59,0	17,5	23,5	3 319	6,3	14,2
Levallois-Perret	1 948	64,0	14,7	21,3	3 663	6,7	16,7
Malakoff	1 254	54,4	21,0	24,6	2 661	9,0	19,4
Marnes-la-Coquette	13	76,9	-	-	20	1,3	6,7
Meudon	1 086	57,0	18,8	24,2	2 278	5,2	14,2
Montrouge	1 366	60,6	17,8	21,6	2 749	7,3	17,0
Nanterre	5 307	50,4	26,7	22,9	13 092	15,5	25,6
Neuilly-sur-Seine	990	68,2	14,1	17,7	1 767	3,0	12,5
Plessis-Robinson (Le)	556	47,5	18,2	34,4	1 307	6,0	12,8
Puteaux	1 511	56,5	21,9	21,6	3 231	7,9	18,3
Rueil-Malmaison	1 438	51,7	22,0	26,3	3 255	4,4	10,9
Saint-Cloud	488	60,0	18,2	21,7	953	3,4	10,6
Sceaux	269	60,2	15,6	24,2	529	2,7	8,6
Sèvres	475	56,0	18,9	25,1	981	4,3	11,5
Suresnes	1 436	53,2	21,7	25,1	3 197	8,1	16,0
Vanves	587	60,5	15,5	24,0	1 142	4,5	13,5
Vaucresson	110	63,6	13,6	22,7	207	2,5	9,1
Ville-d'Avray	172	59,9	18,0	22,1	346	3,0	7,7
Villeneuve-la-Garenne	1 400	34,9	33,0	32,1	4 094	18,4	22,2
Hauts-de-Seine	51 427	53,4	22,4	24,2	115 510	8,1	17,4
Petite Couronne	195 040	48,7	26,2	25,1	477 087	11,8	21,8
ILE-DE-FRANCE	441 986	51,0	24,5	24,4	1 050 451	9,6	19,0

Sources : CAF au 31/12/2001, INSEE RP 99

¹ Au moins 50 % des ressources proviennent des prestations.

* Cf. glossaire

GLOSSAIRE

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population sans doubles comptes : Ce terme désigne la population vivant réellement dans la commune au moment du recensement, à l'exception des doubles comptes, c'est à dire :

- les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune,
- celles vivant dans une collectivité d'une autre commune (travailleurs dans un foyer, étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice, personnes hospitalisées ou en traitement pour plus de 3 mois) et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune.

Ménage : On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage, au sens statistique, peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes ayant leur résidence personnelle dans le logement mais séjournant au moment du recensement dans certains établissements (élèves internes, militaires...).

Actif : Un actif est un individu ayant un emploi (rémunéré quel qu'en soit le statut) ou étant à la recherche d'un emploi (qu'il soit inscrit à l'ANPE ou non, indemnisé ou non). Cette catégorie comprend également (depuis le recensement de 1990) les militaires du contingent.

Chômeur : Le chômage est apprécié ici selon les déclarations des individus recensés. Un chômeur, inscrit ou non à l'ANPE, est une personne sans activité professionnelle qui déclare être à la recherche d'un emploi.

II. ALLOCATAIRES

Allocataire / Foyer allocataire :

- **L'allocataire** est la personne bénéficiaire d'une ou plusieurs prestations : allocations familiales, allocation de logement ou d'autres prestations de la CAF. Ainsi, dans le cas d'une famille qui bénéficie de prestations, l'allocataire est l'un ou l'autre des parents. Ne sont pas dénombrés les travailleurs étrangers résidant dans le département pour lesquels des prestations sont versées à l'étranger.
- **Le foyer allocataire** désigne le foyer de l'allocataire au sens administratif de la CAF. Il est composé de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, et des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations.

Le nombre de **foyers allocataires** est donc égal au nombre d'**allocataires**

Mais la notion de foyer allocataire ne saurait être assimilée à celle de ménage au sens de l'INSEE ; en effet, deux allocataires peuvent faire partie d'un même ménage INSEE.

Ex : Dans le cas d'un adulte percevant le RMI hébergé par sa famille qui bénéficie d'une aide au logement, on dénombre deux foyers allocataires pour un seul ménage INSEE.

En outre, les ménages INSEE renvoient uniquement à la population vivant en logement ordinaire alors que certains allocataires vivent dans des collectivités (foyers, centres de long séjour...) ou sont sans domicile fixe.

Population des foyers allocataires / Population couverte par la CAF :

Sont comptabilisés toutes les personnes vivant dans les foyers allocataires : l'allocataire, son conjoint ou concubin et ses enfants et autres personnes à charge (prises en compte pour le calcul des prestations). L'ensemble de ces personnes peut également être désigné comme la « population couverte » par la CAF. Ce terme peut aussi être appliqué pour une sous-population concernée par une ou plusieurs prestations. Ex : les enfants de moins de 3 ans couverts par l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA).

Famille allocataire : Allocataire ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales. Les enfants considérés à charge ont moins de 20 ans et doivent être scolarisés, sans activité professionnelle ou avoir une rémunération mensuelle n'excédant pas 55 % du SMIC. Tous les enfants à charge des allocataires ne sont donc pas forcément connus de la CAF.

III. ENFANCE ET JEUNESSE

AFEAMA : L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée est attribuée aux familles qui emploient une professionnelle agréée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour accueillir leur enfant de moins de 6 ans.

AGED : L'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile est versée aux familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par une employée au domicile. L'allocataire et le conjoint éventuel doivent exercer une activité professionnelle minimale. Une famille ne peut avoir droit qu'à une seule AGED, quel que soit le nombre de personnes employées et d'enfants gardés. Cette prestation est cumulable avec l'AFEAMA.

APE : L'Allocation Parentale d'Education est destinée aux familles ayant au moins deux enfants à charge dont un âgé de moins de 3 ans, dans le cas où un des parents cesse ou diminue son activité professionnelle. L'APE à taux partiel est cumulable avec l'AGED à mi-taux.

Foyers allocataires à bas revenus : *Voir la partie « PRECARITE » ci-dessous.*

ARS : L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée une fois par an, sous condition de ressources, pour aider les familles à assumer le coût de la rentrée, pour chacun des enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou en apprentissage.

IV. LOGEMENT

APL : L'aide Personnalisée au Logement est réservée aux locataires d'un logement conventionné (entre l'Etat et le bailleur), aux accédants à la propriété et aux propriétaires qui remboursent un prêt aidé à l'accession à la propriété ou un prêt conventionné pour acquérir, améliorer ou agrandir leur logement, neuf ou ancien. Aucune condition de charge de famille n'est exigée. De nombreux facteurs interviennent pour calculer le montant de cette prestation. L'APL est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant du loyer ou de la mensualité remboursée.

ALF : Pour percevoir l'Allocation de Logement Familiale, le logement des familles doit correspondre à certaines conditions de confort et de superficie. Plusieurs facteurs : dépenses (plafonnées) de logement, statut d'occupation, taille de la famille, ressources du foyer sont pris en compte pour déterminer le montant de l'allocation.

ALS : L'Allocation de Logement Sociale est destinée aux personnes et aux familles ne pouvant prétendre ni à l'APL, ni à l'ALF. Le montant de cette aide, comme les autres aides au logement, est fonction de plusieurs paramètres.

Résidence principale : Logement où le ménage demeure la plus grande partie de l'année. Ce terme comprend essentiellement les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune. Les habitations mobiles, les logements (chambres, studios) occupés par des personnes vivant en collectivité ne sont pas pris en compte dans cette rubrique.

V. PRÉCARITE

Logement surpeuplé : Un logement surpeuplé se définit ici comme comprenant X pièces pour au moins X+2 personnes (ex : 1 pièce pour au moins 3 personnes). Seuls les logements de moins de 5 pièces sont pris en compte.

Logement sans confort : Un logement sans confort est un logement dont les WC sont à l'extérieur et/ou ne possédant ni baignoire ni douche.

RMI : Le Revenu Minimum d'Insertion est destiné à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle et à assurer un revenu minimum. L'allocataire doit avoir au moins 25 ans (ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants). C'est une allocation différentielle et le montant maximum varie en fonction de la taille de la famille. Le RMI permet d'accéder à des droits sociaux complémentaires, comme l'affiliation à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Minima sociaux : Trois minima sociaux sont versés par la CAF ; il s'agit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation de Parent Isolé (API) et du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Les montants et modalités de prise en compte des personnes (ou enfants) à charge sont différents pour chacun de ces trois minima.

Foyers allocataires à bas revenus : Un foyer allocataire est dit à « bas revenus », c'est à dire en dessous du seuil de pauvreté, lorsque son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à la moitié du revenu médian par unité de consommation.

Le seuil de pauvreté a été déterminé à partir des résultats de l'enquête nationale « budget des familles », réalisée en 1994/1995 par l'INSEE. Les UC sont calculées selon le barème suivant : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Les allocataires âgés de 65 ans ou plus et les étudiants sont exclus pour des raisons méthodologiques de cette approche de la pauvreté. Le seuil est réactualisé chaque année ; il s'élève, pour les revenus de 2000, qui apparaissent dans le fichier des allocataires au 31 décembre 2001, à 669,4 € par unité de consommation.

Il existe deux grandes catégories de foyers allocataires à bas revenus : ceux bénéficiant d'un des minima sociaux versés par la CAF et ceux dont la situation ne justifie pas le versement d'un minimum social, mais dont les ressources ne leur permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté.

Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF : Le niveau de dépendance reflète la plus ou moins grande dépendance des allocataires face aux transferts sociaux gérés par les CAF. Se mesure le poids des prestations dans l'ensemble des ressources : montant des prestations mensuelles versées par la CAF rapporté au $1/12^{\text{ème}}$ des ressources annuelles déclarées des personnes vivant au foyer de l'allocataire, augmenté du montant des prestations mensuelles CAF. Si au moins 50 % des ressources du foyer allocataire proviennent des prestations CAF, il est considéré comme « dépendant ».